

Parquet du Tribunal de Police de Bobigny
Cour de la Gare
93340 LE RAINCY
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE
93000 BOBIGNY

DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler : RO 1 : - PV
AFM

Référence :
Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 013322 CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC UNE CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,50 GRAMME DANS LE SANG OU 0,25 MILLIGRAMME DANS L'AIR EXPIRE ART.R.234-1 §1 2°, ART.L.234-1 §1 C.ROUTE. ART.R.234-1 §1 AL.1.§III C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **BOBIGNY(93000)**, en date du l à , par
procès verbal n° dressé par **SERVICE PN**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : !

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s), les faits n'étant plus passibles de poursuites.

La Trésorerie Amendes de Seine St Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Une demande de restitution des points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur par courrier séparé , le cas échéant.

Dans le cas où votre client aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amendes de Rosny sous Bois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à BOBIGNY, le 03/10/2020

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
Le Commandant de Police DEVEZE Olivier

